

Grade: Maîtrise ès sciences en thérapie du sport (M.Sc.T.Sp.)**Crédits: 54****Présentation**

Ce programme a pour objectifs de fournir les outils requis, d'accumuler des expériences d'apprentissages en stage nécessaires pour préparer les personnes étudiantes à devenir thérapeutes du sport agréés. Dans ce programme, les personnes étudiantes sont formées en tant que professionnels et professionnelles de la santé spécialisés dans la prévention, les soins d'urgence et la réadaptation des blessures musculosquelettiques qui sont généralement subies lors de manifestations sportives ou à la suite d'activités physiques quotidiennes.

La réalisation du projet de recherche va permettre aux personnes étudiantes d'énoncer un problème d'étude et le documenter en s'appuyant sur la littérature pertinente et ainsi analyser et porter un jugement éclairé sur l'activité scientifique et les connaissances produites.

En brefObjectifs du programme

Objectifs spécifiques du programme :

- Devenir spécialiste de la prise en charge de blessures neuromusculosquelettiques ;
- S'approprier des connaissances avancées afin d'intervenir efficacement dans un milieu de pratique ;
- Prescrire des exercices physiques fonctionnels et correctifs, spécifiques aux besoins de la clientèle évaluée ;
- Connaître et appliquer les normes, les règles d'éthique et d'intégrité ainsi que les pratiques reconnues dans son domaine professionnel ;
- Se préparer à réussir l'examen national de l'ACTS afin d'obtenir la certification nationale de thérapeute du sport agréé ;
- Mener de façon rigoureuse, avec le soutien d'un expert, les étapes d'une étude ou d'un projet en lien avec un milieu de pratique ;
- Communiquer avec clarté les résultats d'une étude, d'un développement ou d'une application professionnelle dans un milieu de pratique ;
- Définir et poursuivre son développement professionnel.

Avenir : Carrière et débouchés

Les thérapeutes du sport prennent en charge une grande variété de patients, de l'enfant atteint d'une commotion cérébrale, à la personne âgée ayant subi une chirurgie de la hanche. Les approches thérapeutiques sont nombreuses, mais l'objectif d'un thérapeute du sport reste toujours le même : aider son patient à reprendre ses activités habituelles, que ce soit participer à des sports de compétition ou vaquer à ses occupations quotidiennes.

Au Canada, on retrouve des thérapeutes du sport dans plusieurs des environnements suivants :

- Les cliniques privées de thérapie et de médecine du sport
- Les sports professionnels comme la LNH, la LCF, la NBA et la MLB
- Les jeux de l'élite comme les Olympiques, les Jeux Pan Am et les Jeux du Canada
- L'enseignement ou la recherche dans des universités et des collèges
- L'athlétisme amateur, scolaire, collégial et universitaire
- Les compagnies de danse professionnelles
- La vente et le marketing de produits de marques (performance et rééducation)
- Les administrations municipales et les industries
- L'industrie de l'assurance

Compétences, exigences de formation

Devenir un thérapeute du sport agréé

Pour obtenir le titre de thérapeute du sport agréé CAT(C), un candidat à la certification doit :

- Compléter avec succès un programme reconnu par l'ACTS (Association canadienne des thérapeutes du sport).
- Obtenir une attestation valide de premier répondant ou un équivalent de l'ACTS. Une attestation de premier répondant est requise avant de faire l'examen d'agrément.
- Maintenir une attestation valide de RCR-HCP et une attestation de premiers soins, ou des équivalents approuvés par l'ACTS.
- Faire une demande pour passer l'examen national d'agrément et le réussir.

Note : Les personnes candidates à la certification doivent être membre de l'ACTS pour une période minimale de 18 mois avant de tenter l'examen national. De plus, ils doivent tenter de passer l'examen dans les deux années suivant l'obtention d'un diplôme dans un établissement reconnu.

Certains milieux de stage exigent un carnet de vaccination mis à jour et également la certification en RCR.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté à 25 places.

12 places sont réservées aux diplômés du baccalauréat en kinésiologie de l'UQTR ayant obtenu leur diplôme depuis moins de 5 ans.

1 place est réservée à une personne reconnue membre des Premières Nations ou Inuits du Québec. Pour être considérée dans cette catégorie de candidats, la personne doit communiquer avec la direction du comité de programme avant le dépôt d'une demande d'admission.

Les places réservées non-comblées par ces deux catégories seront comblées avec les candidats des autres catégories.

Trimestre d'admission et rythme des études

Été uniquement.

Le programme est seulement offert à temps complet.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars. La date limite pour le dépôt des pièces à joindre à la demande est le 4 mars.

Base universitaire

Avoir complété un baccalauréat en kinésiologie, en sciences de la santé ou son équivalent;

Avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3;

Avoir réussi les cours préalables identifiés ou leurs équivalents (voir tableau des préalables suivis);

Avoir complété l'examen CASPer.

Cours préalables

Les personnes candidates doivent avoir réussi les cours présentés dans le Tableau des préalables suivis ou leur équivalent.

Le cours ANI1033 - Stage d'anatomie et de dissection appliqué à la thérapie du sport (4 crédits) doit être suivi à l'UQTR durant la session d'été précédant la session d'admission au programme.

Connaissance du français et de l'anglais

Les personnes candidates doivent posséder une maîtrise du français suffisante. Une connaissance fonctionnelle de l'anglais est fortement recommandée puisque la documentation et les publications scientifiques sont majoritairement en langue anglaise.

Études hors Québec

Être détenteur d'un grade de premier cycle universitaire (baccalauréat nord-américain, licence, selon le système LMD, un diplôme de master 1) en kinésiologie, en sciences de la santé ou l'équivalent ou avoir réussi une formation jugée équivalente par le comité d'admission dans le domaine de la santé, de la kinésithérapie, les sciences et techniques des activités physiques et sportives ou l'équivalent;

Avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou 3,3 sur 4,0 ou 7 sur 10 ou 12 sur 20 ou l'équivalent;

Avoir réussi les cours préalables identifiés ou leurs équivalents (voir tableau des préalables suivis);

Avoir complété l'examen CASPer.

Avoir une bonne maîtrise de la langue française. Fournir la copie originale d'un test de français reconnu par l'UQTR (TFI, TEF, TCF, DELF, DALF, SEL-B) ou s'inscrire à la passation du TFI de l'UQTR à l'adresse www.uqtr.ca/inscription_tfr

Modalités de sélection des candidatures

1re étape : présélection

La sélection des candidats retenus pour les entrevues s'effectue selon un score initial attribué de la façon suivante :

- Relevé de notes du programme servant de base d'admission : 50%
- Résultats de l'examen CASPer : 50%

Le candidat qui ne complète pas l'examen CASPer ou qui obtient un résultat inférieur au 10ème percentile à cet examen voit sa demande d'admission refusée.

2e étape : Entrevue et sélection

- Entrevue individuelle

Le comité de sélection organise la tenue d'une entrevue individuelle en personne sur le campus de Trois-Rivières. Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

À la suite des entrevues, la sélection des candidats admis dans le programme s'effectue selon la pondération suivante :

- Score initial (voir ci-dessus) : 70%
- Résultat obtenu à l'entrevue : 30%

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir de la modalité de sélection mentionnée ci-haut, jusqu'à ce que toutes les places soient comblées.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (54 crédits)

- EPK6071 Méthodes de recherche appliquées aux sciences de l'activité physique
- TDS6003 Modalités thérapeutiques en thérapie du sport (TDS6002 ou TDS6039)
- TDS6020 Stage d'initiation terrain en thérapie du sport (TDS6042; TDS6043)

| | |
|---------|---|
| TDS6021 | Stage de perfectionnement terrain en thérapie du sport (TDS6020; PPK1083 ou TDS6024) |
| TDS6022 | Stage d'initiation clinique en thérapie du sport (4 crédits) (TDS6025; TDS6039) |
| TDS6023 | Stage de perfectionnement clinique en thérapie du sport |
| TDS6024 | Soins d'urgence avancés en thérapie du sport (2 crédits) |
| TDS6025 | Évaluation des extrémités en thérapie du sport |
| TDS6026 | Évaluation de la hanche, du bassin et du rachis en thérapie du sport (PPK1081 ou TDS6025) |
| TDS6028 | Intégration en thérapie sport II (1 crédit) |
| TDS6030 | Prévention, évaluation, gestion et retour au jeu de la commotion cérébrale (1 crédit) |
| TDS6031 | Examen synthèse terminal en thérapie du sport - terrain et clinique (1 crédit) (TDS6028; TDS6037) |
| TDS6032 | Projet de recherche en thérapie du sport (6 crédits) (TDS6033) |
| TDS6033 | Préparation au projet de recherche (0 crédits) |
| TDS6034 | Externat I en thérapie du sport (2 crédits) (TDS6025; TDS6039) |
| TDS6035 | Externat II en thérapie du sport (2 crédits) (TDS6002 ou TDS6039; TDS6004 ou TDS6040) |
| TDS6036 | Perfectionnement en soins d'urgence avancés en thérapie du sport (1 crédit) (TDS6024) |
| TDS6037 | Intégration en thérapie du sport I (1 crédit) |
| TDS6038 | Introduction à la thérapie du sport (1 crédit) |
| TDS6039 | Interventions thérapeutiques et réadaptation I (2 crédits) |
| TDS6040 | Interventions thérapeutiques et réadaptation II (2 crédits) (TDS6026; TDS6039) |
| TDS6041 | Réathlétisation en thérapie du sport (2 crédits) (TDS6039; TDS6040) |
| TDS6042 | Soins d'urgence en milieu sportif (1 crédit) |
| TDS6043 | Évaluation musculaire et techniques de bandage (1 crédit) |
| TDS6044 | Blessures orthopédiques et conditions médicales générales (2 crédits) |
| TDS6045 | Principes fondamentaux du raisonnement clinique (1 crédit) |

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Les personnes étudiantes admises sont tenues de suivre le cheminement prescrit par le directeur du comité de programme et elles doivent s'inscrire à temps complet pour toute la durée du programme.

La personne étudiante doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3 afin de pouvoir s'inscrire à l'un ou l'autre des stages.

Les personnes étudiantes doivent être membres de l'Association canadienne des thérapeutes du sport (ACTS).